Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 029-212900260-20260205-260205DELIB11-DE

Châteaulin
VILLE VERTE ET VIVANTE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
01/2026

VILLE de CHATEAULIN

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq février à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-trois janvier deux mille vingt-six, s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Madame Gaëlle NICOLAS, le Maire.

Etaient présents : Mme Gaëlle NICOLAS, Mme Sylvie CHASSEREZ, Mme Sylviane TOUFFAIT, M. Didier CHOPLIN, Mme Marie-Pierre LE GOFF, M. Jean-Christophe LE DOARE, Mme Marie-Hélène GOUEREC, M. Steeve MAZEAU, Mme Margareth CUSSON-DUARTE, M. Hugues COËNT, Mme Nathalie CAROFF, M. Daniel LE FUR, Mme Dao PHAN, M. Sébastien GENTRIC, Mme Cécile HETET, M. Raymond FEILLANT, Mme Marie PERENNES, Mme Céline LEHUEDE (arrivée à 19h14 à partir de la délibération n°03), M. Frédéric BALLERIN, M. Alexis CHARRIER, Mme Julie L'HELGOUALCH,

Ont donné procuration :
M. Nicolas LOTHORE à Mme Gaëlle NICOLAS
Mme Jacqueline CHAUSSEPIED à Mme Marie-Pierre LE GOFF

Absent-e-s excusé-e-s : -
Mme Nathalie GOURMELON

Absent-e-s non excusé-e-s :
Mme Odile BOZEC
Mme Clarisse RÉALÉ
M. Frédéric CANEVET-JEZEQUEL
Mme Sylvie JONET

Secrétaires de séance :

Assistaient également à la réunion : Mme Nadine LE GRAËT, Directeur Général des Services ; Mme Marion LE CLOAREC, Secrétariat général ; Benjamin LEGROS, Directeur service des finances ; M. Stéphane LE GALL, Directeur des services techniques Mme Valérie LAUTIER, Directrice des affaires scolaires (jusqu'à la délibération n°07).

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 029-212900260-20260205-260205DELIB11-DE

N° 11 OBJET : Bois du Chap. : participation de la commune à l'entretien pour 2026

Rapporteur : Gaëlle NICOLAS

La commune de Dinéault a confié à l'établissement « Les Genêts d'or » l'entretien du Bois du Chap pour l'année 2026.

Le coût de l'entretien s'élève à 2 257.38 € € TTC d'après un devis datant du 07/01/2026.

L'entretien consiste en 4 passages annuels.

L'année passée, le montant global s'élevait à 2 214.85 € soit une augmentation de 1.92 %.

La commune de Châteaulin participe chaque année à hauteur de 50 %.

Il est proposé au conseil municipal de renouveler la participation communale sur la base de 1 128.69 € correspondant à 50 % du devis transmis, à régler à la commune de Dinéault pour l'entretien du Bois du Chap en 2026.

Ce point a été étudié en commission des finances du 21 janvier 2026.

Ouï l'exposé de Gaëlle NICOLAS, et après en avoir délibéré, le conseil municipal,
à l'unanimité :

- renouvelle la participation communale sur la base de 1 128.69 € à régler à la commune de Dinéault pour l'entretien du Bois du Chap en 2026 ;
- inscrit les crédits correspondant au BP 2026.

MAIRIE DE CHATEAULIN
Finistère

POUR COPIE CONFORME

FAIT A CHATEAULIN LE 5 FEVRIER 2026

Le Maire	La secrétaire de séance	Le secrétaire de séance
Gaëlle NICOLAS	Margareth CUSSON-DUARTE	Frédéric BALLERIN